

pour un autre député de cette chambre, le juge actuel de Sydney, le juge Dodd, qui, je n'en ai aucun doute, fait un excellent juge.

Tous ces cas sont arrivés au moyen de transactions, ils ont tous été arrangés de manière à créer des places pour d'autres, mais dans ce cas, comme dans les autres, c'est le pays qui paie toutes ces dépenses. A moins que l'on ne fasse connaître la vérité au sujet des abus que l'on commet avec cette loi, jamais le peuple n'en pourra comprendre toute l'injustice.

Nous avons encore dans cette catégorie, le traitement de \$1,600 que l'on accorde au juge Clark. Le juge Clark était aussi un juge de comté possédant de grandes connaissances, m'a-t-on toujours dit, — je n'ai pas l'honneur de le connaître — mais il semble que l'on a eu besoin de lui pour remplir une position plus lucrative, c'est-à-dire celle de conseiller de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, position qui, dit-on, lui rapporte le joli revenu de \$15,000 ou \$20,000 par année.

Quoi qu'il en soit, il est bien connu qu'il retire un fort revenu en sa qualité de conseiller de cette compagnie. Croit-on qu'il est possible, dans ces circonstances, qu'un homme, encore à la fleur de l'âge, possédant de grandes capacités, de grandes connaissances et ayant beaucoup d'expérience, qui aurait désiré se retirer, non pas à cause de sa santé, à cause de ses longs services ou à cause d'autres raisons semblables, croit-on, dis-je, que le gouvernement aurait consenti à accepter la démission du juge Clark, simplement pour lui permettre de remplir la position de conseiller de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, afin de lui laisser retirer un plus fort traitement ?

Je crois que tout homme raisonnable, qui voudra examiner cela, lorsqu'il verra que le gouvernement devient partie à une transaction semblable, ne pourra faire autrement que de ressentir de l'indignation, au sujet des abus de pouvoir qu'il commet dans l'application de la loi concernant le fonds des pensions de retraite. Si le juge Clark avait été malade, s'il avait été un vieillard qui aurait demandé d'être mis à la retraite, ce serait bien différent.

Sans en être bien certain, je répète que son temps de service pourrait peut-être lui donner droit à cette faveur, mais puisqu'il a demandé de se retirer afin de pouvoir remplir une position plus lucrative, je n'hésite pas à dire que le gouvernement a commis un abus de pouvoir honteux en lui accordant une pension de retraite. Un temps viendra où le peuple du pays pensera ainsi.

Je répète que, plus tard, lorsqu'on demandera à la chambre de se former en comité des subsides, nous proposerons une résolution condamnant cette loi ainsi que les abus dont elle est l'objet. La discussion qui a eu lieu ce soir nous dispensera alors de donner d'autres explications ; mais la chambre peut voir sur quelles raisons nous nous proposons de baser notre résolution, et nous ferons connaître au pays combien le gouvernement augmente ces dépenses, et comment il abuse du pouvoir que le peuple lui a confié.

M. CAMPBELL : Je suis très aise d'entendre l'honorable député de Halifax (M. Jones) dire qu'il a l'intention d'attirer l'attention de la chambre sur cette question, dans quelques jours. C'est un des sujets les plus importants qui puissent attirer l'attention des députés, et il est très désirable que

nous le discutons. Je n'ai aucun doute que la loi du fonds des pensions de retraite devient une question très importante pour le peuple de la Confédération. L'augmentation qui a eu lieu depuis ces dernières années, commence à devenir très alarmante, car le montant que nous payons en pensions de retraite a presque doublé depuis dix ans, et il a pris de telles proportions, qu'il nous faut trouver le moyen de pouvoir éviter ces fortes dépenses.

Je n'ai pas l'intention, actuellement, de porter une accusation spéciale contre le gouvernement, parce que je crois que ce sont des dépenses qui ont augmenté graduellement ; mais je soutiens que le temps est arrivé où il nous faut trouver une solution à cette difficulté.

Lorsque la loi concernant le fonds des pensions de retraite a été adoptée, l'on croyait que le montant que nous recevions des employés publics serait presque suffisant pour couvrir ce que nous leur payons ; mais nous voyons que, dans le cours de ces dernières années, ces dépenses ont atteint le chiffre de \$240,000 par année. Ce sont là des dépenses très fortes. Lorsque nous examinons les comptes publics et que nous voyons des noms d'hommes qui reçoivent de fortes pensions de retraite pour quelques années de service public, tout homme bien pensant est frappé du fait qu'il doit y avoir quelque chose de défectueux dans le mode.

Si ce cas était celui d'un homme recevant un salaire ordinaire, qui serait devenu incapable et impropre à remplir ses devoirs, personne ne trouverait à redire s'il lui était accordée une certaine somme, après plusieurs années de travail, suffisante pour le faire vivre dans sa vieillesse. Mais quand nous voyons que des hommes comparativement jeunes, dans la force de l'âge et encore en état de remplir les devoirs de leur charge, sont mis à la retraite et remplacés par d'autres, cela dégénère en un mode qui ne devrait pas être toléré un seul instant. Par exemple, je vois qu'en 1887, G. W. Wicksteed, retirant un traitement de \$3,400 par année, a été mis à la retraite avec une pension de \$2,379.

M. BOWELL : Il n'est âgé que d'environ 90 ans.

M. CAMPBELL : De plus, J. B. Cherriman, qui durant un bon nombre d'années a reçu un traitement de \$4,000, a été mis à la retraite en 1885, avec une pension de \$1,759. Il y a encore J. W. Duncomb, qui a été mis à la retraite en 1883 après avoir longtemps retiré un traitement de \$3,540. Il reçoit aujourd'hui une pension de \$2,500.

Puis, il y a W. R. Mingaye, mis à la retraite en 1887. Il n'avait que soixante-trois ans et recevait un traitement de \$3,800. Il retire une pension de \$2,508.

Lindsay Russell a été mis à la retraite en 1884, à l'âge de 43 ans seulement. Il recevait un traitement de \$3,200 par année, et il a aujourd'hui une pension de \$1,549. On a parlé de Joseph Lesslie, autrefois maître de poste à Toronto. Il a touché durant plusieurs années un traitement élevé, et aujourd'hui, il jouit d'une pension de \$2,449. Et nous pourrions citer une quantité de noms mentionnés dans les comptes publics, et nous verrions des hommes qui ont été mis à la retraite à trente, quarante, quarante-cinq, cinquante et cinquante-cinq ans, et qui sont aujourd'hui une charge pour le pays.